

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 18 juin 2012 portant création de la brigade de recherches prévôtale

NOR : INTJ1226947A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de la sécurité intérieure,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade de recherches prévôtale est créée à compter du 1^{er} août 2012.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 juin 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,
JACQUES MIGNAUX